

Les Burundais dispensés de frais de visa d'entrée en Tanzanie

PANA, 18/03/2010 Bujumbura, Burundi - Les ressortissants burundais désireux d'entrer sur le territoire tanzanien ne seront plus tenus de payer les 20 dollars de frais de visa habituellement exigés aux frontières, à partir du 1er avril prochain, apprend-on de source officielle à Bujumbura. La décision aurait été portée à la connaissance de la ministre burundaise en charge de l'Intégration régionale et des affaires de la Communauté est-africaine (CEA) de libre échange, Mme Hafsa Mossi, par son homologue tanzanien, Diodorus Buberwa Kamala.

Il ne s'agirait pas d'un "poisson d'avril" et la ministre Hafsa Mossi a indiqué avoir exigé un document écrit de la part des autorités tanzaniennes dans ce sens. Les Tanzaniens s'étaient en fait montrés réticents à ouvrir grandement leurs frontières aux Burundais alors que cela fait longtemps qu'eux n'avaient plus besoin d'acheter de visa pour se rendre au Burundi. Le Burundi dépend pour beaucoup des ports tanzaniens de Dar es-Salaam et de Kigoma pour ses importations et exportations. La Tanzanie serait, par ailleurs, disposée à faciliter le transit et l'entreposage des marchandises à destination du Burundi dans ses différents ports. Un projet de chemin de fer est également à un stade avancé d'études et devrait contribuer encore plus à rapprocher les deux pays et faciliter l'échange de biens et de personnes. Le chemin de fer devrait également s'étendre au Rwanda, en Ouganda et au Kenya qui sont les trois autres pays membres de la Communauté est-africaine de libre échange, dont l'ambition est de se constituer en une union politique et monétaire.